



- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 – Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération – RELANCE

4. Classification CPV :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45 43 10 00-7	Carrelage
45 43 11 00-8	Carrelage de sols
45 43 12 00-9	Carrelage mural
45 43 21 00-5	Travaux de pose de revêtements de sols

5. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	60 %
2	Valeur technique	40 %

6. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n°24-28497 du 08/03/2024.

7. Attribution du marché :

Titulaire :

FICARO
5, rue des Forains
68200 MULHOUSE



Montant des prestations :

Pour un montant total après négociation de 207 589,00 € HT, tiré de la Simulation Financière (SF) remise par le candidat.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

ANNEE D'EXECUTION	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL (€ HT)
2024	Sans	140 000,00 €
2025		50 000,00 €
2026		50 000,00 €
2027		50 000,00 €

Date d'attribution du marché : Mardi 9 avril 2024

8. Autres renseignements :

Date de signature du marché : Lundi 8 avril 2024

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

9. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

10. Date d'envoi du présent avis :

Mercredi 12 juin 2024

